DELIBERATION N° 04 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2016 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n- 1	Total
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	6 427 232,19 €		6 427 232,19 €
Dépenses	5 804 421,33 €		5 804 421,33 €
Résultat de clôture	+ 622 810,86 €		+ 622 810,86 €
Investissement			
Recettes	3 562 935,58 €	2 485 302,27 €	6 048 237,85 €
Dépenses	3 107 447,84 €		3 107 447,84 €
Résultat de clôture	+ 455 487,74 €	2 485 302,27 €	+ 2 940 790,01 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	9 990 167,77 €	2 485 302,27 €	12 475 470,04 €
Dépenses	8 911 869,17 €		8 911 869,17 €
Résultats de clôture	+ 1 078 298,60 €	2 485 302,27 €	+ 3 563 600,87 €

Le Compte Administratif 2016 de la commune est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 15 juin 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) par habitant, la moyenne de la strate ne baissera sûrement pas autant que pour la ville. En effet, dans une strate, il y a des communes "riches" et des communes "pauvres". Ludres est considérée comme une commune "riche", la richesse se mesurant entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et le potentiel fiscal par habitant au niveau national.

Nous "payons" donc deux fois : une première fois sur le montant de la dotation forfaitaire retraitée de l'année précédente. Cet écrêtement a été fixé pour financer la progression de la péréquation et des emplois internes de la DGF. Et une deuxième fois, comme toutes les communes pour contribuer au redressement des finances publiques. Cette contribution correspond à 0,93 % des recettes réelles de fonctionnement.

Je voudrais saluer le travail de Messieurs LAMY et MULLER pour la bonne tenue des comptes. Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1 000 € en deux ans, ce qui est un très bon score. Nous essayons de gérer au mieux et au plus près les intérêts des habitants.

La ligne Bâtiment Culturel où il est affecté 105 000 € était nécessaire pour l'organisation du concours d'architecture. Le reste sera prévu au budget primitif 2018, le début des travaux étant prévu au printemps 2018. L'architecte sera choisi fin septembre début octobre si tout va bien.

Intervention de Monsieur Rémy THIRIET (Groupe Pour Ludres, Résolument):

Cet exercice 2016, comme les autres, est marqué avant tout par une gestion rigoureuse des deniers publics. Cette gestion permet d'ailleurs à la commune de conserver quelques marges de manœuvre et d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité malgré la baisse qu'il a fallu absorber de la diminution des dotations, et notamment de la DGF, encore réduite de 136 000 euros par rapport à 2015. Sachez que cette diminution systématique et drastique de la baisse des dotations, nous la regrettons et la combattons autant que vous. Et certaines annonces du nouveau

gouvernement concernant les impôts locaux laissent à penser que la colonne des recettes de fonctionnement se remplira toujours plus difficilement dans les années futures, chose qui semble difficilement défendable lorsque nous sommes élus municipaux.

Toutefois, l'équilibre que vous parvenez à faire et le maintien des recettes de fonctionnement en 2016 par rapport à 2015, et malgré la baisse des dotations, s'appuie sur un levier qui laisse quelques réserves à notre groupe. En effet, puisque votre majorité affiche une volonté claire de ne pas augmenter les taux d'imposition, ce ne sont pas ces recettes qui permettent compenser mais celles des produits des domaines et services. Les services municipaux sont donc, en proportions, de plus en plus financés par les usagers qui veulent y accéder et de moins en moins par la collectivité, ce qui pourrait poser quelques difficultés d'égal accès à ces services entre toutes et tous.

En résumé, nous nous abstiendrons une fois encore parce que ce document est le reflet de la politique de votre majorité, et non parce que nous refusons de donner quitus à monsieur le Maire pour sa gestion.

Permettez-nous toutefois une dernière question. Pouvez-vous nous éclairer, concernant la variation des patrimoines, quant à un achat effectué le 30 juin 2016 intitulé « 8 tables et 16 bancs de brasserie comité des fêtes » (page 61 du document) ?

Réponse de Monsieur le Maire :

M. THIRIET, je vous remercie pour votre analyse et pour votre reconnaissance de la gestion saine de la commune.

Les 8 tables et les 16 bancs ont été acquis par la ville pour une mise à disposition au Comité des Fêtes de Ludres dans la cadre de la convention d'objectifs et de moyens. Ces tables et bancs serviront également à d'autres associations.

Vous dites que nous augmentons les tarifs régulièrement, mais je rappelle qu'un service doit être payé pour une part par l'utilisateur et par les contribuables, et nous ne corrigeons très souvent qu'à la hauteur de l'inflation.

Prenons en exemple le cas de l'école de musique. Quand les traitements des professeurs augmentent, nous devons répercuter le coût tout d'abord sur le montant de la cotisation pour une part, l'autre part restant à la charge de la ville, donc du contribuable.

Je rappelle qu'initialement, lorsque l'Ecole de Musique a été créée, il était convenu que la participation soit répartie comme suit : 50 % provenant des familles et 50 % de la ville. Depuis un certain nombre d'années, ce n'est plus le cas. En effet, l'actualisation des tarifs n'a pas été réalisée de façon proportionnelle depuis la mise en place et nous étions à 65-35. Avec l'augmentation des tarifs, nous nous rapprochons de 60-40. Le prix du service doit être le reflet du service rendu.

La baisse de DGF 2017 sera plus importante qu'en 2016. Je suis très inquiet du programme annoncé par le gouvernement. En effet, on nous demande de faire 10 milliards d'économie dans les 5 ans à venir, ce qui représente exactement la diminution de la DGF depuis 2014. Cela sousentend donc que la DGF diminuerait d'autant dans les années futures. En parallèle, une enveloppe d'investissement de 10 milliards serait prévue. Or quand on fait des investissements, il faut les fonds nécessaires ou alors emprunter et rembourser par la suite. On essayera de maintenir la fiscalité mais ce ne sera pas évident.

Je vous remercie pour vos encouragements et vos remarques positives.

Réponse de Monsieur LAMY :

Certes les produits aux usagers augmentent légèrement mais ces augmentations sont toujours réfléchies et calibrées au mieux. En effet, le quotient familial a été mis en place pour les services périscolaires. La ville fait attention aux familles les moins aisées. Nous sommes toujours très attentifs lors des augmentations de nos redevances.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité : 23 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Compte Administratif 2016 de la commune (budget principal);
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.